

ARBS - CONSIGNES A SUIVRE

QUATRE POINTS D'ATTENTION !

- 1° Toutes les inscriptions ARBS se font par Internet à partir du **23 juin 2025** (Voir le flyer joint)
- 2° Une fois que vous avez sélectionné le niveau de votre enfant (CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2), vous devez passer à l'étape suivante **sans cocher d'option**.
- 3° Attention ! Deux versements sont à effectuer : Une cotisation annuelle à l'association de 2€ ainsi qu'une première échéance.
- 4° Si vous n'avez pas effectué **les deux règlements avant le 15 aout**, votre enfant n'aura pas ses livres à la rentrée.